

ARRETE DU 02 AOÛT 2023

**modifiant l'arrêté du 12 septembre 2019 portant composition nominative
de la commission statutaire nationale**

La directrice générale du Centre national de gestion,

Vu le Code de la santé publique et notamment son article R.6156-43 ;

Vu l'arrêté du 12 septembre 2019 portant composition nominative de la commission statutaire nationale ;

Vu les propositions de la directrice générale de l'offre des soins,

ARRETE

Article 1^{er}

L'article 2 de l'arrêté susvisé du 12 septembre 2019 est modifié comme suit :

Sont désignés en qualité de membres représentant l'administration en application du 1°) de l'article R.6156-43 du code de la santé publique :

a) membres proposés par la directrice générale de l'offre de soins :

Titulaire : Mme Liza ROUX en remplacement de Mme Clarisse VADUREL appelée à d'autres fonctions.


Suppléant : M. Antoine ROUCHON en remplacement de Mme Liza ROUX.

Article 2

Cette nomination prend effet à compter de la date de signature du présent arrêté.

Article 3

Le présent arrêté est publié sur le site internet du Centre national de gestion.

Pour la Directrice générale
du Centre National de Gestion et par délégation
La Directrice générale adjointe

Christel PIERRAT